

LÉGISLATURE 2020 - 2025

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
11 MAI 2021**

<u>PRÉSENTS-ES</u>	:	M.	P. MEYLAN, Président
		Mme	A. EPINEY, Vice-Présidente
		M.	S. VENTRE, Secrétaire
		Mmes	C. BAILLIF, J. PARACCHINI et M. PASCHE
		MM.	S. AGUET, C. BRUNNER, F. CAL SUAREZ, J.-L. FERRARI, C. HUBER, F. MERLON et R. PARTY
		M.	P. BOUVIER, Maire
		M.	X. BEUCHAT, Adjoint
<u>EXCUSÉS-ES</u>	:	Mme	B. DESPLAND
		M.	B. SCHOPFER
		Mme	C. DUBELLY HATINGUAIS, Adjointe

**M. le Président** ouvre la séance à 20h00.

**1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 AVRIL 2021**

Moyennant deux légères rectifications en page 5 demandées par **MM. Beuchat** et **Party**, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité soit par 12 oui.

**2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**a) Décision prise lors de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises**

Suite au courrier de l'ACG du 31 mars 2021, **M. le Président** demande si l'un-e des Conseillers-ères municipaux-ales a l'intention de faire opposition à la décision rendue le 24 mars dernier, soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 79 LAC), relative à l'octroi à la commune de Thônex, par le Fonds intercommunal, d'une subvention de CHF 500'000.-- à titre de participation au financement des travaux de rénovation de la salle des fêtes de Thônex.

Aucun-e Conseiller-ère municipal-e ne souhaite faire valoir son droit d'opposition.  
Il est donc pris acte de cette décision.

**b) Visite de la Neptune**

Suite à la proposition faite lors de la précédente séance, 11 personnes se sont montrées intéressées par la visite. **M. le Président** prendra contact avec **Mme Dubelly Hatinguais** afin de l'organiser.

**3. COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE****a) Service des affaires communales**

**M. Bouvier** confirme la venue de M. Bertschy, Directeur de ce service, lors du Conseil municipal du 22 juin 2021.

**b) Pétition sur le regroupement des jeunes à la salle communale**

**M. Bouvier** communique avoir reçu une pétition concernant le bruit au centre du village. Après enquête, il semblerait que le texte, assez agressif vis-à-vis des jeunes, ait été rédigé après l'obtention de la signature d'une vingtaine de ménages, dont certains ne sont même pas riverains du périmètre incriminé.

Jointe à la pétition, une clé USB comportant des vidéos, montrant effectivement des attroupements ... à 18h30 pour un cours de zumba extérieur, à 20h30 devant la salle communale ou à 22h45 lorsque les jeunes démarrent leur scooter pour s'en aller.

Si la situation ne doit pas dégénérer et que le bruit peut être dérangeant, il n'est clairement pas répréhensible dans le cadre d'un cours sportif durant 45 minutes, lorsque les baies vitrées de la piscine sont ouvertes ou lorsque les jeunes se retrouvent avant 22h00.

Aucune déprédation n'a été commise et les TSHM (travailleurs sociaux hors murs) se chargent de raccompagner les jeunes à l'arrêt de bus afin de limiter les risques de casse en fin de soirée.

Il est important que cette génération puisse vivre, certes sans déranger outre mesure, mais il faut comprendre qu'ils n'ont que très peu d'endroits où aller puisque tout est fermé à cause du COVID. Un article à ce sujet a d'ailleurs été publié dans la Tribune de Genève. Toutes les communes, de la plus grande à la plus petite, du centre ou de la campagne, font face à ce type de regroupements. Ceux de Chancy restent mesurés.

L'Exécutif lutte depuis des années pour que le village ne devienne pas une cité-dortoir et ne tient évidemment pas à imposer un couvre-feu qui l'y conduirait. Toutefois, un Sécuritéas patrouillera dans la Commune de 19h00 à minuit, dès le weekend du 21 mai 2021, afin de tranquilliser les habitants.

**M. Merlon** insiste sur l'importance de différencier les situations. De la musique à fond à minuit ou à 18h00 n'engendre certainement pas le même désagrément.

**M. Beuchat** renchérit, vu qu'il n'y a plus d'avion et que le centre du village est presque sans voiture, le moindre bruit s'entend bien plus. Enseignant au Cycle d'orientation, il relève aussi que les tensions dans les classes ont augmenté. S'il faut rester vigilant, il est constaté que dans cette période restant anxiogène, « serrer la vis » est contre-productif, il est plus judicieux d'encadrer mieux et plus.

**M. Aguet** souligne que le Maire ne peut pas se substituer à la police. Les habitants mécontents peuvent appeler le numéro d'urgence (117). Par ailleurs, il trouve que la présence d'un agent Sécuritéas dès 19h00 est peut-être disproportionnée et qu'il ne sera pas forcément en mesure d'intervenir. Il craint plutôt que cela n'envenime la situation.

**M. Bouvier** stipule que la mission du Sécuritéas est d'assurer une présence et qu'il n'est pas là pour jouer à Rambo. Il doit rester discret et appeler la police en cas de problème important. Le contrat a été signé de weekend en weekend, si cela ne fonctionne pas, il sera modifié voire annulé. Il se réjouit d'autant plus de l'ouverture du P'tit Café qui induira une présence bienveillante au cœur du village.

**c) 1<sup>er</sup> août 2021**

**M. Bouvier** annonce que l'Exécutif a d'ores et déjà décidé de renoncer à organiser la Fête nationale, cette année encore, comme d'ailleurs passablement de communes avoisinantes.

**d) Plan directeur communal (PDcom)**

**M. Beuchat** mentionne que seules les remarques du *Club en fauteuil roulant* ont été reçues, remerciant globalement la Commune de ce qui a été ou sera fait mais qu'il est encore possible d'en faire plus. Notre mandataire, le bureau Urbaplan va lui répondre.

Un dépassement de CHF 4'000.-- lié à la pandémie devrait être en tous cas pour moitié à la charge de la Commune.

**M. Beuchat** confirme également qu'il pourra effectuer la présentation du PDCom lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

**e) Prévision des classes scolaires - extension de l'extension**

**M. Beuchat** résume brièvement la situation historique suite aux prévisions fournies par notre mandataire (Urbaplan), selon des directives transmises par le Canton et sa méthodologie de calcul, qui se sont avérées erronées.

En juillet 2005, l'Exécutif s'est adressé au GIEED (Groupe interdépartemental pour l'étude de l'évolution démographique), afin d'obtenir une réactualisation de l'étude de prévisions scolaires, à cause notamment des projets immobiliers en cours sur la Commune. Une mise à jour des chiffres de 2001 a défini une augmentation des élèves à l'horizon 2015. Celle-ci s'est avérée et la Commune l'a anticipée en construisant l'extension scolaire en 2010.

En 2018, dans le cadre de la révision de notre PDCom, une mise à jour a été effectuée avec la nouvelle méthodologie de calcul définie par le Canton, tenant compte des constructions en cours ou à venir. Ainsi les chiffres prévisionnels jusqu'en 2026 montraient clairement que le pic de fréquentation aurait lieu aux alentours de 2020, avec le besoin d'une à deux classes supplémentaires pour quelques années, puis que le nombre d'élèves devrait petit à petit baisser, de 212 en 2018 à 200 en 2026.

Ces prévisions ont été présentées et validées par le GIEED en 2018. Par conséquent, une rencontre avec M. Jost, Directeur de l'Etablissement scolaire et Mme Perucchi (DLOG) a été organisée sur place afin de visiter les locaux existants et étudier les options possibles (p.ex. création d'une salle de classe temporaire dans une des deux salles de rythmique). M. Jost a insisté sur le fait que les locaux existants étaient déjà suroccupés, qu'il avait le budget pour ouvrir une classe supplémentaire et qu'il fallait construire des classes additionnelles dont l'emplacement le plus judicieux était dans le prolongement de l'extension du Groupe scolaire.

La Commune a donc demandé à un bureau d'architectes d'établir un avant-projet. La construction de deux classes supplémentaires s'élevait à CHF 1'800'000.-- pour laquelle elle pouvait obtenir différentes subventions, à savoir CHF 700'000.-- du FIDU et 1/3 du prix par le DI pour les communes les plus pauvres. Dès lors, ce projet revenait à CHF 500'000.-- tout en permettant d'avoir anticipé les choses pour que ces nouveaux locaux puissent être affectés à un autre usage une fois qu'ils deviendraient inutiles. Il a donc été décidé de lancer l'étude pour la création de ces 2 classes.

Dans l'intervalle, des événements imprévisibles en 2018 et indépendants de notre volonté se sont produits :

- décision du DIP de ne plus accueillir d'élèves frontaliers;
- blocage du budget du DIP ne permettant plus de créer de nouveaux postes d'enseignant;
- pandémie et mise à l'arrêt / ralentissement des projets de construction.

Les raisons invoquées précédemment font que le pic de fréquentation de l'école aux alentours de 2020 n'a pas eu lieu et que ces deux classes provisoires ne sont a priori plus nécessaires.

Souhaitant rester proche de la réalité, ces différents éléments génèrent effectivement un changement de « tir » que l'Exécutif appréhende en renonçant à une dépense vraisemblablement inutile.

**Mme Pasche** mentionne la prestation de prévision d'effectifs scolaires effectuée par le Service de l'urbanisme de la Ville de Genève en collaboration avec le SRED-DIP.

**M. Beuchat** répond que ce n'est apparemment pas un problème de mandataire mais de méthodologie.

#### **f) Projets de construction**

**M. Beuchat** informe le Conseil municipal qu'une demande préalable pour une construction de logements sur le bas du chemin des Carrés a été déposée. Il relève que les observations émises semblent avoir été respectées. La Commune a donc envoyé un préavis favorable sous réserve.

Par ailleurs la demande d'autorisation de construire définitive du reliquat du PLQ des Raclerets a également été déposée. Les différentes demandes de compléments ont ainsi été traitées et les remarques préalables de la Commune entendues, notamment l'exigence de toits à deux pans à l'exception de l'immeuble IEPA afin de maximiser le nombre d'appartements et permettre cette construction. Un préavis favorable avec réserves ou demande de compléments sera prochainement rendu.

#### **g) Route de Bellegarde 18, 20 et 22**

**M. Beuchat** indique avoir été contacté par un architecte du canton de Neuchâtel souhaitant reproduire le système énergétique innovant mis en place sur l'immeuble communal.

#### **h) Présentation de l'étude des bâtiments du centre village (parcelles N° 3175, 3629 et 3631)**

**M. Beuchat** communique que les architectes préconisent un développement en trois temps, dont le premier serait le chemin piétonnier les traversant et permettant entre autres de rejoindre l'école en zone propre. L'étude des travaux à réaliser commencerait aujourd'hui pour livrer une carte directrice des travaux de rénovation début 2022 pour qu'une logique puisse être suivie.

**M. le Président** précise qu'une séance de la commission du territoire et des constructions a lieu le 18 mai prochain afin d'être en mesure de donner les lignes directrices des commissaires et de l'Exécutif. Un rapport à ce sujet sera transmis rapidement.

Par ailleurs, **M. Beuchat** rappelle la dimension participative du processus. En effet, prendre le temps de consulter les personnes concernées en amont permet souvent de diminuer voire d'éviter une potentielle levée de boucliers.

**M. Beuchat** souligne que cette phase d'analyse est nécessaire et que les trois étapes (analyse de la situation, établissement d'un principe directeur et avant-projet) qu'elle comporte coûteraient approximativement CHF 55'000.--.

**Mme Pasche** demande si la Commune a demandé plusieurs offres.

**M. Beuchat** explique qu'il a l'habitude de travailler avec plusieurs bureaux et par expérience, tous ne sont pas adaptés pour un projet à cette échelle. Tout en sachant que les architectes précités ne souhaitent pas aller de l'avant avec la suite du projet mais se chargeraient uniquement de la phase d'analyse. Pour la phase d'exécution, d'autres architectes seront sollicités et les mandats pourront être répartis.

**M. le Président** précise que ce coût ne semble pas trop élevé en rapport avec la charge de travail.

**M. Cal Suarez** ajoute qu'une des intervenantes fait partie de la CMNS (commission des monuments et des sites), ce qui facilitera l'accès et le respect des critères qui ne manqueront pas d'être émis par cette dernière.

**M. Brunner** demande si la Commune a l'obligation de se soumettre aux marchés publics.

**M. Beuchat** rétorque que pour la phase d'analyse, le seuil qui y obligerait la Commune n'est pas atteint.

**i) Route de Bellegarde 82-84, Café du Virage**

**M. Beuchat** signale que le bail de l'exploitant actuel arrive à échéance en mars 2022 et n'a pas été renouvelé par les précédentes propriétaires. Dès cette date des travaux seront à effectuer et une autorisation de construire devra judicieusement être déposée l'an prochain. Toutefois, les plans existants dudit bâtiment n'étant pas à jour, il sera nécessaire d'effectuer un travail de relevés avant de pouvoir déposer une quelconque demande.

Deux options sont donc possibles, un relevé sommaire coûtant CHF 3'000.-- avec l'obtention de plans DD ou un relevé détaillé qui servira jusqu'à la fin des travaux (y compris phase d'exécution), s'élevant à CHF 12'000.--.

**M. Beuchat** souhaite connaître l'opinion du Conseil municipal à ce sujet.

**M. Party** demande si le gérant du Café du Virage est informé que son bail ne sera pas renouvelé.

**M. Beuchat** le lui confirme et il a d'ailleurs été reçu à la Mairie afin de connaître sa position pour le futur de l'établissement. Malheureusement les visions de chacun étant bien différentes, elles ne permettront pas la poursuite d'une collaboration. Il précise en outre que la Commune a participé rétroactivement à son soutien pendant la fermeture due à la pandémie.

**j) Rénovation du Groupe scolaire**

**M. Beuchat** indique que l'architecte en charge de ce dossier a défini les critères de l'offre sur les marchés publics. Suite à cet appel d'offres, deux soumissions ont été retenues. Les entreprises ainsi sélectionnées devront fournir un descriptif plus précis qui permettra de choisir celle qui remportera la phase d'exécution. Cette démarche et son processus ont été félicités par la SIA (Société suisse des ingénieurs et des architectes, section Genève).

Etant l'une des cinq communes les plus pauvres du Canton, ce dernier soutient certes la création de nouvelles classes, mais pourrait également subventionner la rénovation du bâtiment.

**k) Travaux de réaménagement du chemin des Carrés et de la route de Valleiry**

**M. Beuchat** avise que les travaux sur ces deux voiries ont débuté et devraient se terminer début août. Pour mémoire, il s'agit de la poursuite du trottoir de la route de Valleiry jusqu'à la sortie du village ainsi que l'agrandissement de la déchetterie du chemin des Carrés, le réaménagement de ce dernier en zone 30 et la réfection de son revêtement qui a tendance à s'affaisser.

**M. Party** s'inquiète pour les moissons qui commenceront fin juin et impliqueront la circulation de gros engins agricoles.

**M. Beuchat** le rassure, normalement les travaux sur la route de Valleiry seront terminés et dans le cas contraire, des feux alternatifs seront installés.

En relation avec la réfection du chemin des Carrés, **M. Beuchat** a reçu deux demandes supplémentaires.

➤ **Aménagement de gabions plus élevés**

En contrebas du parascolaire, le talus étant fortement pentu, de la terre glisse régulièrement sur le chemin des Carrés malgré les deux rangées de pierres de bordure. La société SOGECA a donc proposé de régler ce problème récurrent, impliquant un nettoyage fréquent de la chaussée par nos employés communaux, par l'enlèvement de ces deux rangées et l'installation de gabions plus élevés. Ces travaux, non prévus dans le devis initial, coûteraient CHF 6'000.-- s'ils sont réalisés maintenant, mais probablement bien plus s'ils sont effectués ultérieurement pour être inclus dans le budget 2022.

**M. Ventre** indique en outre que les enfants jouent fréquemment à cet endroit, accentuant le dévalement de terre et de cailloux. Ce muret les protégerait également de la route.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité, soit par 12 oui, l'utilité immédiate de ces travaux. Il est pris acte de cette décision.

➤ **Alimentation électrique aérienne**

Deux lampadaires et trois poteaux sont actuellement alimentés par des fils aériens. Les SIG proposent d'enterrer ces lignes et prendront en charge les frais de génie civil, en revanche, le coût des ouvertures au sol reste à la charge de la Commune. Ceci permettra de remplacer les points lumineux par des LED, générant moins de pollution lumineuse.

De plus, l'ancien presbytère pourrait également bénéficier de ce changement. En effet, actuellement alimenté en 25 A, cela pourrait augmenter à 40 A. Au vu de ce qu'il est envisagé de faire comme activités, accroître l'ampérage serait judicieux. Les modifications électriques nécessaires sont évaluées entre CHF 3'000.-- et CHF 5'000.--.

**M. Beuchat** précise que l'enterrement de la ligne aérienne s'élève à CHF 10'000.--, alimenter et modifier l'électricité de l'ancien presbytère à CHF 15'000.--.

Aucun membre du Conseil municipal ne s'oppose à cette dépense. Il est pris acte de cet assentiment.

**l) Le P'tit Café**

**M. Beuchat** fait part de son optimisme et se réjouit qu'il ouvre en juillet. Il souligne qu'à l'heure actuelle, le prix des matières premières s'envole, mais que cette augmentation ne touchera pas sa construction grâce à la présence d'esprit de l'entreprise en charge des travaux.

**m) Borne du chemin de la Ruette**

**M. Beuchat** mentionne qu'à l'occasion de la dernière discussion avec l'Exécutif, les riverains ont émis le souhait de pouvoir actionner la borne depuis leur domicile. Dès lors une solution nous a été proposée par l'installateur, mais nous n'avons pas encore reçu le devis y relatif.

Il s'agit d'une gestion de l'accès par GSM (frais d'abonnement à la charge de la Commune) dont le numéro est communiqué aux riverains. Une plateforme dédiée permet de saisir parallèlement le numéro de portable de chacun des ayants droit et ce dernier est mémorisé dans le module. Lors de l'appel à la borne, le programme contrôle l'existence du numéro dans la base de données, si le numéro est reconnu, l'appel est rejeté afin que le client ne paie pas la communication et l'ouverture de la borne est déclenchée. Si le numéro n'existe pas, l'appel est simplement rejeté et aucune interaction avec la borne n'est possible.

Cette solution, la plus recommandée par notre installateur, permettra une traçabilité et un contrôle de la zone concernée par la Mairie qui gèrera la base de données des ayants droit.

Une discussion s'ensuit au sujet des places de parking de la Commune. **M. le Président** intervient pour demander si la commission de la circulation, de la mobilité et de la sécurité routière ne pourrait pas se pencher sur la question.

**n) Escalier Café du Virage en direction du Rhône**

**M. Beuchat** résume brièvement l'historique de l'escalier, précisant que depuis 1993, il est mentionné dans les randonnées pédestres officielles du Canton. A l'époque, aucune discussion n'avait été engagée pour déterminer qui s'occuperait de son entretien, mais étant sur une parcelle communale, celui-ci revient de fait à la Commune.

En 2013, il a été nécessaire de remplacer les marches en bois par des marches en acier. Cet escalier étant plein nord, l'humidité a progressivement abîmé sa structure et les marches commencent à se desceller car les limons sont attaqués par la pourriture.

En mars 2021, le Canton a demandé sa fermeture pour des raisons de sécurité.

**M. Beuchat** indique par ailleurs que tous les autres escaliers des parcelles privées situées dans le même périmètre sont en acier afin d'éviter ce cas de figure. Dès lors, il a été décidé de remplacer l'escalier actuel par une structure totalement en acier.

Plusieurs offres ont été demandées comprenant le démantèlement et l'évacuation des matériaux ainsi que la nouvelle passerelle de deux volées de marches avec un palier afin de respecter les normes de sécurité en vigueur à ce jour. Ces travaux exigent 3 mois de délai pour la commande, 3 jours de manutention sur site et s'élèvent à CHF 43'000.--.

**M. Aguet** demande s'il est possible de « dévier » le chemin afin de pouvoir emprunter un autre escalier déjà en place à moins de 50 mètres.

**M. Beuchat** rappelle que les suivants étant érigés sur des terrains privés ce n'est malheureusement pas envisageable.

**M. Cal Suarez** suggère d'englober le coût de ces travaux dans l'enveloppe de la rénovation du bâtiment du 82-84 Bellegarde tout récemment acquis par la Commune.

**M. Beuchat** répond que ce sera le seul élément en métal et que l'inclure dans le dossier de rénovation du bâtiment ne pourra donc pas justifier une éventuelle demande de rabais sur le matériau. Il semble plus judicieux de le considérer comme un projet individuel.

**M. Beuchat** précise encore que cette somme n'a pas été budgétée pour 2021. Soit le Conseil municipal estime qu'il n'y a pas d'urgence et demande que ces travaux soient inscrits au budget 2022, soit il valide le dépassement occasionné et l'escalier devrait être praticable à l'automne 2021 (compte tenu des délais précités).

**M. Ferrari** souligne que beaucoup d'enfants vont à cet endroit pour les courses d'école. Il serait donc préjudiciable de trop tarder.

**Mme Baillif** s'interroge sur la responsabilité de l'Etat quant au choix de construire cet escalier en bois, connaissant sa situation géographique.

**M. Beuchat** argumentera en ce sens et essaiera de demander une subvention après l'avoir remplacé.

#### 4. RAPPORT DE COMMISSION

##### a) *Rapport de la commission des finances du 20 avril 2021*

Pour pouvoir s'absenter momentanément sans pour autant interrompre le déroulement de la séance, **M. le Président** passe la présidence à **Mme la Vice-Présidente**

**Mme la Vice-Présidente** passe à son tour la parole à **M. Merlon**, Président de la commission des finances.

**M. Merlon** fait part d'une bonne nouvelle, car malgré la pandémie et ses coûts en matière de protection, l'année 2020 se clôture avec un excédent de CHF 1'300'000.--, s'expliquant notamment par l'annulation de toutes les manifestations importantes de la Commune, le report de certains amortissements (p. ex. Groupe scolaire) ainsi que le non-engagement d'un technicien (salaire budgété de septembre à décembre 2020).

En revanche, pour 2021, une baisse des revenus (impôts) est attendue mais qui, selon la Fiduciaire, ne mettra pas en péril les finances de la Commune.

**M. Party** demande si avec un tel excédent, la Commune restera considérée comme étant l'une des plus pauvres du canton et continuera à bénéficier des aides y relatives.

**M. Bouvier** répond que l'indice de capacité financière étant calculé sur les dix dernières années, une année comme 2020 n'aura aucune incidence sur la péréquation financière. S'il est content de cet exercice, il souhaite toutefois rester très prudent pour l'avenir.

Ce résultat doit être considéré comme exceptionnel et il est donc inenvisageable de baisser le centime additionnel. Si la Commune souhaite continuer à se développer en réalisant des investissements dans ses infrastructures, il est impératif de rester circonspect.

En effet, la renonciation à de nombreuses dépenses liées entre autres aux manifestations totalement annulées suite à l'épidémie Covid-19, ainsi que le revenu des immeubles ont contribué à ce bon exercice.

Par ailleurs, **M. Bouvier** stipule que l'assainissement des bâtiments publics à venir, tout comme les mesures Cité de l'Energie, vont aussi produire un effet positif sur les coûts énergétiques. Dans le souci d'une vision à long terme, il souhaite que ses successeurs aient les moyens de maintenir le cap et de poursuivre le développement de Chancy.

**M. Bouvier** tient à remercier chaleureusement ses Adjoints pour leur engagement envers la Commune impliquant une importante contribution en heures de travail sans pour autant qu'ils se montrent gourmands au niveau financier. Il relève encore qu'il y a très peu de dépassements par rapport aux années précédentes et que ceux-ci sont invariablement communiqués au Conseil municipal.

**Mme la Vice-Présidente** demande s'il y a des remarques particulières sur le rapport et remercie les personnes ayant participé à cette séance.

Les Conseillers(ères) municipaux(ales) ne font aucune observation.

**M. Meylan** reprend la présidence.

## 5. PROJET DE DÉLIBÉRATIONS

### a) Proposition relative à l'approbation des comptes annuels 2020 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2020

**M. le Président** donne lecture de l'intitulé de la délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 12 oui.

Aucune remarque n'étant formulée, **M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 12 oui.

Il est pris acte de cette décision.

## 6. ÉLECTIONS

### a) Élection du bureau du Conseil municipal pour la période allant du 1<sup>er</sup> juin 2021 au 31 mai 2022

**M. Ventre** propose que **M. Meylan** poursuive sa tâche en tant que Président du Conseil municipal.

Aucune autre candidature n'étant présentée, cette proposition est mise au vote.

**M. Meylan** est élu Président du Conseil municipal par 12 oui et 1 abstention.

Il est pris acte de cette élection.

**M. Meylan** propose de maintenir **Mme Epiney** au poste de Vice-Présidente.

Aucune autre candidature n'étant présentée, cette proposition est mise au vote.

**Mme Epiney** est élue Vice-Présidente du Conseil municipal par 12 oui et 1 abstention.

Il est pris acte de cette élection.

**M. Meylan** propose la réélection de **M. Ventre** pour le poste de Secrétaire.

Aucune autre candidature n'étant présentée, cette proposition est mise au vote.

**M. Ventre** est élu Secrétaire par 12 oui et 1 abstention.

Il est pris acte de cette élection.

**M. le Président** tient à remercier les membres du Conseil municipal et l'Exécutif pour ce vote de confiance.

## 7. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS. INFORMATIONS DES COMMISSIONS

### a) Commission du territoire et des constructions

**M. le Président** passe la présidence à **Mme la Vice-Présidente**.

**M. Meylan** mentionne que des informations complètes sur les dossiers en cours ont été fournies antérieurement par **M. Beuchat** et qu'il n'a donc rien à ajouter.

**M. Meylan** reprend la présidence.

### b) Commission de la circulation, de la mobilité et de la sécurité routière

**M. Ferrari** indique qu'une séance est planifiée dans deux semaines.

### c) Commission des affaires sociales, de la solidarité, des sports et des loisirs

Aucune communication.

### d) Commission des finances

Aucune autre communication que celles transmises au point 4.

### e) Commission des relations publiques et de la communication

**Mme Epiney** indique que la dernière séance a dû être annulée et que le prochain ChancyLien s'articulera sur la biodiversité.

### f) Commission de la Cité de l'Énergie et du développement durable

Aucune communication.

**M. le Président** lève la séance à 22h00.



Le Président du Conseil municipal  
Pierre Meylan



Le Secrétaire du Conseil municipal  
Stefano Ventre



La Secrétaire  
Joëlle Noverraz